



Brevet Professionnel CHARPENTIER BOIS

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve : E.31 : Relevés, implantation et contrôles sur chantier

Tenue de travail et équipements de protection individuelle :

- Vêtement de travail
- Chaussures de sécurité
- Casque antibruit
- Lunettes de protection
- Masque anti-poussière
- Etc.

Outillage personnel :

Caisse à outils du charpentier comprenant des outils de mesurage et de contrôle comprenant :

- Niveau à bulle de 60 cm mini
- Pied à coulisse
- Equerre à talon
(niveau laser fourni par le centre d'examen)
- Divers embouts de visseuse (compris Torx 20)
- Diverses mèches à bois 7 à 13 mm
- Divers clés et douilles (compris 17 mm)
- Serre joint 600 mm

Documents autorisés :

Etat néant

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.